

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 19 novembre 2020

L'an 2020 et le 19 novembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Guignonville, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Madame Marinette CHAINTREAU, Monsieur Benoît FRANCE, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Christine MIGUEL, Madame Virginie PEIGNÉ, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Corinne BLANCHARD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis BRISSON

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 1

Date de la convocation : 10/11/2020

Date d'affichage : 12/11/2020

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 25/11/2020

et publication ou notification : 25/11/2020

SOMMAIRE

- Réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance – 1^{ère} phase
- Location du logement communal 1 place des marronniers
- Décisions Modificatives - budget commune
- Décisions Modificatives - budget eau
- Approbation du rapport annuel 2019 du SPANC
- Approbation du rapport annuel 2019 du SITOMAP
- Approbation des RPQS 2018 et 2019
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du Centre De
- Gestion – 2021-2024
- Création d'un poste d'Adjoint Technique
- Proposition de service « actes dématérialisés »
- Demande d'aide pour le service téléassistance Présence Verte
- Etude de devis (acquisition d'un vidéoprojecteur et travaux relatifs à la suppression réseau d'eau)
- Affaires diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter ou compléter les points suivants à l'ordre du jour :

- Création et suppression de plusieurs postes (administratif et technique)
- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (limité à ¼ du budget précédent) pour le budget de la commune et le budget annexe de l'eau

Cette demande est acceptée à l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0).

Approbation du compte-rendu de séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises.
Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au compte-rendu.
Le compte rendu du 1^{er} octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-51 - RÉHABILITATION DE L'ANCIEN RESTAURANT L'ESPERANCE – 1^{ère} PHASE

Vu la délibération 2020-47 du 10 septembre 2020,

Il convient de délibérer à nouveau afin de détailler la première phase du projet de réhabilitation (achat, démolition et gros œuvre) :

Achat et frais de notaire	75 000.00 €
Maîtrise d'œuvre, études, diagnostics	78 700.00 €
Démolition, désamiantage	82 000.00 €
Gros œuvre	111 000.00 €
Charpente, couverture	54 000.00 €
	400 700.00 €

Les dossiers de demande de subventions seront déposés comme suit :

DSIL	160 280.00 €
Région	80 140.00 €
Département	80 140.00 €
<i>Autofinancement</i>	<i>80 140.00 €</i>
	400 700.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la première phase du projet de réhabilitation de l'ancien restaurant l'Espérance,
AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-52 - LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 1 PLACE DES MARRONNIERS

Suite au départ de l'ancien locataire du logement situé au 1 place des marronniers, le 22 juin 2019, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de relouer cet appartement. Le contrat est consenti pour une durée de 3 ans à compter du 6 octobre 2020. Le prix du loyer mensuel, payable d'avance, est fixé à 505 euros. Le montant du loyer est établi suivant le nouvel indice de référence des loyers, publié par l'INSEE. La caution demandée sera de 505 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE la signature du contrat de location entre la commune et le locataire.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-53 - DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET COMMUNE

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Investissement

Chapitre	Article	Libellé	Montant crédit avant DM	Montant DM	Montant crédit après DM
20	2051	Concession et droit similaire	3 000,00 €	+ 246	3 246,00 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	81 066,49 €	- 246	80 820,49 €

Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant crédit avant DM	Montant DM	Montant crédit après DM
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10,00 €	+ 190,21	200,21 €
11	615221	Entretien et réparations bâtiments publics	185 776,64 €	- 190,21	185 586,43 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus énoncés.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-54 - DÉCISIONS MODIFICATIVES - BUDGET EAU

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, sur le budget annexe de l'eau, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Montant crédit avant DM	Montant DM	Montant crédit après DM
12	621	Personnel extérieur au service	14 400,00 €	+ 1 653,93	16 053,93 €
11	61521	Entretien et réparations bâtiments publics	110 533,93 €	- 1 653,93	108 880,00 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les virements de crédits ci-dessus énoncés.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-55 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SPANC

Le rapport annuel 2019 du SPANC est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-56 - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU SITOMAP

Le rapport annuel 2019 du SITOMAP est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.
A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-57 et 2020-58 - APPROBATION DES RPQS 2018 ET 2019

Après présentation des rapports, le conseil municipal :

ADOPTE les rapports 2018 et 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
DÉCIDE de transmettre aux services préfectoraux les délibérations,
DÉCIDE de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr,
DÉCIDE de renseigner et de publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-59 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE LA MÉDECINE PRÉVENTIVE DU CENTRE DE GESTION – 2021-2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé d'adhérer au service de médecine préventive mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret. Une convention en ce sens a été signée et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Ladite convention arrivant à son terme le 31 décembre 2020, il y a lieu de la renouveler.

La nouvelle convention entrerait en vigueur au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans. Le taux de cotisation est maintenu à 0,33 % du montant des rémunérations de l'ensemble du personnel communal susceptible de bénéficier du service.

Monsieur le Maire exprime son souhait de continuer à confier au Centre de gestion du Loiret le service de médecine préventive.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du centre de gestion du Loiret à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-60 et 2020-61 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE → CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Dans le cadre des évolutions de carrière des agents en poste, le Maire propose à l'assemblée :

FONCTIONNAIRES

- la création d'1 emploi d'adjoint technique permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **16 mars 2021**,

Filière : Technique,

Cadre d'emploi : Adjoint technique,

Grade : Adjoint Technique :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la création d'1 emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19 novembre 2020,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : Adjoint administratif,

Grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- la **suppression d'1 emploi** d'adjoint administratif principal 2^e classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19 novembre 2020,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoint administratif,

Grade : Adjoint administratif principal 2^e classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

NON TITULAIRES

- la **suppression d'1 emploi** d'adjoint technique principal de 2^e classe de non titulaire, à temps complet.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du **16 mars 2021** :

Emploi : Adjoint technique principal 2^e classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

- la **suppression d'1 emploi** d'adjoint administratif principal 2^e classe de non titulaire, à temps non complet à raison de 15h30 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à compter du 19 novembre 2020 :

Emploi : Adjoint administratif principal 2^e classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-67 - PROPOSITION DE SERVICE « ACTES DÉMATÉRIALISÉS »

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition commerciale relative à la mise en place de la dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité (N°DVS0011175-3) par la société SEGILOG/BERGER LEVRAULT pour :

un montant forfaitaire de **476 € HT** (pour la mise en service)

et un montant annuel de **170 € HT** (pendant 3 ans)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition commerciale de la société SEGILOG/BERGER LEVRAULT (N°DVS0011175-3) pour un montant forfaitaire de 476,00 € et un montant annuel de 170 € HT (valable 3 ans) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-62 - DEMANDE D'AIDE POUR LE SERVICE TÉLÉASSISTANCE PRÉSENCE VERTE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande d'aide.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire approuvent, à l'unanimité, la prise en charge des abonnements mensuels à hauteur de **50 % du montant de l'abonnement mensuel, soit, 12 € TTC.**

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-63 ET 2020-64 AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT- BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget commune

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : **173 831,49 €**

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer de cet article et de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de **43 457 €**.

Après en avoir délibéré, à la l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2020	25 %
20	3 000,00 €	750 €
21	170 831,49 €	42 707 €
TOTAL	173 831,49 €	43 457 €

Budget eau

Après en avoir délibéré, à la l'unanimité, le Conseil Municipal,

AUTORISE jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2021, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2020	25 %
21	96 000,00 €	24 000 €
23	87 188,40 €	21 797 €
TOTAL	183 188,40 €	45 797 €

ÉTUDE DE DEVIS (ACQUISITION D'UN VIDÉOPROJECTEUR - TRAVAUX RELATIFS À LA SURPRESSION - RÉSEAU D'EAU – POSE DE CANIVEAUX ANNULE ET REMPLACE LA 2020-33)

2020-65 - Vidéoprojecteur

Monsieur le Maire explique qu'il serait utile d'acquérir un vidéoprojecteur afin de projeter des documents de travail au cours des futures réunions et propose plusieurs devis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'acquisition d'un vidéoprojecteur auprès de l'entreprise UGAP, pour un montant de **377,72 € HT, soit 453,50 € TTC**.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-66 - Travaux suppression

Monsieur le Maire explique la nécessité de changer le surpresseur du château d'eau de Guignonville et propose plusieurs devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de l'entreprise **ROGUET**, pour un montant de **25 133,35 € HT**, soit **30 160,02 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

2020-68 - Pose de caniveaux - Annule et remplace la délibération 2020-33

Monsieur le Maire indique que le devis pour la pose de caniveaux rue de la gare a été modifié et qu'il convient de délibérer à nouveau pour annuler et remplacer la précédente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE le devis de l'entreprise **You Sauvêtre** pour un montant total de **24 336 € HT**, soit **29 203,20 € TTC**.

Adresse		HT	TTC
Guignonville	rue de la gare	9 280,00 €	11 136,00 €
Greenville en Beauce	rue des Ouches Nord	15 056,00 €	18 067,20 €
Total		24 336,00 €	29 203,20 €

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre de l'Aide aux communes à Faible Population (FAPO).

AUTORISE la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 / contre : 0 / abstention : 0)

Affaires diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur les divers travaux qui pourraient être envisagés et demande aux élus, leurs avis, leurs idées :

- **Salle du Conseil municipal / salle polyvalente** : peinture et rafraichissement de la salle du Conseil Municipal et la salle polyvalente.
- **Eaux pluviales** : réflexion pour canaliser les eaux pluviales (regards ?)
- **Chaudières** : changement des chaudières de la commune qui ont plus de 30 ans (éventuels changements : pompes à chaleurs ?)
- **Parcours santé** : création d'un parcours santé.
- **Parking** : finition du parking
- **Eclairage** : pose d'un éclairage entre le terrain de pétanque et le terrain de tennis.

Jardin de la voie romaine

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le Directeur des « Jardins de la voie romaine ». Différents projets sont à l'étude. Une réunion sera prévue, quand les conditions le permettront, pour en discuter.

Piscine

Le Maire explique que l'absence de piscine sur le secteur est toujours un problème. Des solutions de remplacement sont à l'étude.

Restructuration école Bazoches

Le Maire explique la restructuration de l'école de Bazoches les Gallerandes.

Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL)

Le Maire annonce l'obtention d'une subvention de 40 % pour la première phase de l'achat du restaurant.

Fleurs supplémentaires

Le Maire indique que le département attribue une enveloppe supplémentaire pour l'acquisition de plantes et arbustes qui orneront différents endroits à Greneville et Guignonville et les hameaux.

Décorations de Noël

Les guirlandes de Noël ont été reçues. Il faudra prévoir de refaire des paquets cadeaux pour parfaire la décoration.

Colis de Noël

Les colis de Noël seront distribués aux alentours du 15 décembre.

Troubles du voisinage

Certains administrés se plaignent des nuisances sonores occasionnées par les aboiements de chiens. Il faudra rappeler les règles à chacun en indiquant que les propriétaires de chiens sont responsables des nuisances sonores causés par leurs animaux.

La séance est levée à 23h30

Ont signé les membres présents,

Le Maire,

Jean-Louis BRISSON

